

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2016

Objet : RS - Passation d'un avenant n°2 au marché de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération

- date de convocation le 01 juillet 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le jeudi sept juillet à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 32

Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Claude Davoine à Benoit Perrotton - de Bernard Januel à Dominique Pommat - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz

- assistaient également à la réunion :

Jérôme Bellot (SNCF) - José Crépy (mairie de Chambéry)
Dominique Bergé - Florian Maître - Axel Rebecq - Joris Simille - Eric Lux - Cyril Laïly - Christelle Delacroix - Hervé Palin - Nathalie Racine - Florent Guillerme

Bureau du 07 juillet 2016

délibération n° 137-16

objet **RS - Passation d'un avenant n°2 au marché de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés, rappelle que Chambéry métropole a confié à un prestataire extérieur, par voie de marché public, la gestion des bas de quai des quatre déchetteries de l'agglomération (mise à disposition et enlèvement de bennes et traitement des déchets).

Chambéry métropole ayant décidé la fermeture définitive de la déchetterie des Hauts-de-Chambéry à compter du 1^{er} juillet 2016, il est nécessaire de modifier le marché correspondant.

La déchetterie des Hauts-de-Chambéry collectait annuellement environ 2 000 tonnes de déchets. Ceux-ci seront reportés pour une grande partie sur la déchetterie de Bissy également concernée par le lot n° 1 du présent marché.

Le présent avenant a pour objet de modifier le domaine d'intervention de l'entreprise titulaire du marché F13027 - lot 1.

Aussi, à compter du 1^{er} juillet 2016, date d'effet du présent avenant, le présent marché concernera les sites de :

- la déchetterie de Bissy,
- Emmaüs.

Vu l'article 4 alinéa 2-IV des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, et le règlement des accords cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu les marchés F13027 (lot 1) et F13028 (lot 2) relatifs à la prestation de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry pour les années 2013 à 2017,

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016, et notamment son article 20,

Vu l'avis de la commission des déchets ménagers et assimilés du 14 juin 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 2 au marché relatif à la mise à disposition et à l'enlèvement de bennes et au traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de Chambéry métropole, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2016,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin